

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIEPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs :

| | | |
|-------------------------|---|-------------------------|
| France JAUBERT-BATAILLE | à | Aimé SOUMET |
| Marianne PAPAREMBORDE | à | Cédric LAPRUN |
| Laurent KELLER | à | Marc OXIBAR |
| Hervé LUCBEREILH | à | Daniel LACRAMPE |
| Dominique FOIX | à | Denise MICHAUT |
| Gérard ROSENTHAL | à | Jean-Jacques DALL'ACQUA |
| Pierre SERENA | à | Maylis DEL PIANTA |
| Michel ADAM | à | Henriette BONNET |
| Marylise GASTON | à | Anne VOELTZEL |
| Jean Etienne GAILLAT | à | Bernard UTHURRY |
| Aurélie GIRAUDON | à | Robert BRAEILLE |

REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-11-FIN-

ETUDE SEMAPHORES : RECALAGE DU MARCHÉ DE LA 2^{ème} PHASE

M. LACRAMPE rappelle que lors de la séance du 19 mars dernier, le Conseil Communautaire a décidé d'engager la 2^{ème} phase de l'étude préalable au rapprochement éventuel des territoires communautaires confiée au cabinet SEMAPHORES, d'un commun accord avec les 5 autres communautés de communes concernées.

Pour mémoire, le marché d'origine comprenait deux phases dont la première a été arrêtée à 15 075 € HT, soit 18 029.70 €.

Le budget de la seconde phase, voté lors de cette séance, s'élevait à 20 525.00 € HT mais ne comprenait pas le budget déjà consommé à l'issue de la première soit 8 125.00 € HT. Le montant de la seconde phase s'élève donc à 28 650 € HT (soit 34 380.00 € TTC).

Afin de régulariser cette situation, il convient d'adapter le marché Sémaphores et de signer des avenants aux conventions avec les autres collectivités.

Les crédits nécessaires ont été intégrés à la Décision modificative n° 2 du Budget Général 2015.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché Sémaphores pour le montant ci-dessus et des avenants aux conventions avec les autres Communautés de Communes
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015



Le Président

Daniel LACRAMPE

